

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 04-16-2019 Date de révision: 04-16-2019 Version: 1.0

#### **SECTION 1: Identification**

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Ramuc Coping Paint Code du produit : Pas disponible

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Peinture pour les zones de transition des piscines.

#### 1.3. Fournisseur

Fabricant
Kop-Coat, Inc
Ramuc Pool Paint
36 Pine Street
Rockaway, N.L. 07866

Rockaway, NJ 07866 - USA

T 1-800-221-4466

Distributeur

Mitchell Marketing 2121 Muskoka Road – 169 Gravenhurst, ON P1P 1R2

T 1 905-577-5902

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (703) 527-3887 ex-USA

CHEMTREC 1 (800) 424-9300

## **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 1 Press. Gas (Liq.) Eye Irrit. 2A Carc. 2 Repr. 2 Asp. Tox. 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Conseils de prudence (GHS CA)

Pictogrammes de danger (GHS CA)









Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : - Aérosol extrêmement inflammable

- Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

- Provoque une sévère irritation des yeux

- Susceptible de provoquer le cancer

- Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

: - Se procurer les instructions avant utilisation.

- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

- Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

- Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.

- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- NE PAS faire vomir.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Garder sous clef.
- Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

# **SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Acétone	(n° CAS) 67-64-1	15 - 40
Propane	(n° CAS) 74-98-6	10 - 30
Titane (dioxyde de)	(n° CAS) 13463-67-7	10 - 30
Butane	(n° CAS) 106-97-8	5 - 10
Solvant Stoddard	(n° CAS) 8052-41-3	1 - 5
Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	0,1 - 1

Remarques : \*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

#### **SECTION 4: Premiers soins**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

# 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement

: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

## 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec. Eau pulvérisée ou en brouillard.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : L'eau peut être inefficace pour l'extinction des incendies.

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 2/8

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Composés organiques.

Danger d'explosion

: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Rester en amont du vent par rapport à l'incendie.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# **SECTION 7: Manutention et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)			
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	250 ppm	
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	500 ppm	
Propane (74-98-6)			
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Simple Asphyxiant	
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2017	

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 3/8

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Propane (74-98-6)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1000 ppm
Titane (dioxyde de) (13	3463-67-7)	
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³
Butane (106-97-8)		
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm (Danger d'explosion)
Solvant Stoddard (805	2-41-3)	
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye, skin, & kidney dam;
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018
Xylène, isomères mixt	es, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques. Porter des gants résistant aux solvants. Gants en caoutchouc butyle. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

#### Protection oculaire:

Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Lunettes de protection contre les produits chimiques ou masque facial complet.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### **Autres informations:**

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Aérosol

Couleur : Blanc à blanc cassé
Odeur : Hydrocarbure

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 4/8

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : -104 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous

pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la

friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Conditions à éviter : Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

Matières incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h)
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	50,1 mg/l/4h
Propane (74-98-6)	
CL50 inhalation rat	> 800000 ppm (Exposure time: 15 min)
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
Butane (106-97-8)	
CL50 inhalation rat	658 g/m³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (vapeurs)	658 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	658 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	27,57 mg/l/4h

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 5/8

# Fiche de données de sécurité

Ramuc Coping Paint
Potentiel de bioaccumulation

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

nformément à la Loi sur les produits dangereux (11 févrie	1 2010)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	27,57 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	29,08 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Ramuc Coping Paint	
Vaporisateur	Aérosol
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement o gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.
SECTION 12: Données écologiques	
<b>2.1. Toxicité</b> Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	4.74 - 6.33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CL50 poissons 2	6210 - 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	10294 - 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 Daphnie 2	12600 - 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13.4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	2.661 - 4.093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 1	3.82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CE50 Daphnie 2	0.6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
2.2. Persistance et dégradabilité	
Ramuc Coping Paint	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
2.3. Potentiel de bioaccumulation	
L.o. I oteritier de bioaccumulation	

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 6/8

Non établi.

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétone (67-64-1)	
BCF poissons 1	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Propane (74-98-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,3
Butane (106-97-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,89
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7	<sup>'</sup> )
BCF poissons 1	0,6 - 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Acétone (67-64-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Propane (74-98-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,3
Butane (106-97-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,89
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7	·/)
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15

## 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Aucun autre effet connu.

#### SECTION 13: Données sur l'élimination

# 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du

produit ou de l'emballage

 Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

# 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

# Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1950

TMD Classes de danger primaires : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables

Description document de transport : UN1950 AÉROSOLS, 2.1; Quantité limitée

Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses

(TMD))

: AÉROSOLS

Etiquettes de danger (TMD)



# 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 7/8

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

#### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

# 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **SECTION 16: Autres informations**

Date d'émission : 04-16-2019 Date de révision : 04-16-2019

SDS Canada (GHS)\_NEXREG\_NEW

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

04/16/2019 FR-CA (Français - CA) 8/8